



QUELQUES CONSEILS DE PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES...



*Commerçants, artisans, entrepreneurs,...
protégez-vous, soyez vigilants, ayez le bon réflexe !*

MESURES DE PROTECTION

- **clôturez votre site et renforcez ses accès.**
- **sachez qu'un éclairage approprié du site est dissuasif.**
- **protégez votre établissement par des systèmes d'alarme et/ou de télésurveillance.**
- **fortifiez les ouvertures** : barreaudage, serrures de sûreté, blindage, rideau métallique...
- **ne conservez pas sur la zone des sommes d'argent importantes** : les recettes doivent être ramassées ou mises à l'abri très souvent.
- **pensez à sécuriser les espaces sensibles de votre établissement** : réserves, lieu de stockage, coffre-fort scellé au sol ou au mur...
- **mettez les clés (bureaux, véhicules, coffre-fort,...) hors de vue et de portée.**
- **mettez à l'abri les produits et objets souvent convoités** (appareils électroniques, outillage,...) et noter leurs éléments d'identification (N° de référence et de série).
- **le cas échéant, recourez à des entreprises de gardiennage lors des périodes sensibles.**

MESURES DE VIGILANCE ET BONS RÉFLEXES

- **prêtez attention aux « rôdeurs »** : les individus dont la présence dans le secteur, dans la rue, dans l'établissement...est inhabituelle, ou dont le comportement est suspect doivent attirer l'attention.
- **Le signalement des personnes et des véhicules est capital pour l'enquête** :
 - Habituez-vous à identifier et retenir les aspects physiques et la tenue vestimentaire des personnes.
 - Ayez surtout le réflexe de relever les éléments d'identification des véhicules des individus suspects : type, marque, couleur et surtout, le numéro d'immatriculation (immatriculation incomplète = identification plus difficile, voire impossible). Le cas échéant, pensez à utiliser l'appareil photo de votre téléphone portable.
- **L'information immédiate de la gendarmerie est déterminante** :
 - n'hésitez pas à composer le 17, un spécialiste de l'urgence est à votre écoute 24h/24h et à communiquer tout renseignement susceptible d'intéresser la gendarmerie
 - vous pouvez aussi nous communiquer des informations par courriel :
corq.ggd45@gendarmerie.interieur.gouv.fr

EN CAS DE CAMBRIOLAGE OU DE VOL (c'est aussi valable pour les agressions) :

- **Si les auteurs sont encore présents** :
 - observez (nombre, signalement, armements, moyens de locomotion, direction de fuite...) et écoutez (accent, prononciation d'un prénom, d'un nom, d'un surnom...)
 - alertez immédiatement la gendarmerie (composez le 17)
- **Dans tous les cas** :
 - ne touchez à rien avant l'arrivée des gendarmes. Des constatations techniques (relevés d'empreintes, d'ADN, de traces diverses) peuvent être nécessaires à l'enquête.
 - Interdisez l'accès à votre commerce ou établissement à toute autre personne (fermez-le au besoin).

Vous exercez une activité particulièrement sensible

*Vos produits, objets, technologies...sont particulièrement convoités :
pharmacies, bijouteries, joailleries, débits de tabac...etc...*

Alors,

- Mettez en œuvre
et appliquez d'autant plus les conseils donnés au recto.

- Renforcez encore vos systèmes et dispositifs de protection.

- Redoublez de vigilance.

- *Pensez à l'environnement immédiat de votre établissement : surveillance aisée de vos accès, chemin de repli ou cheminements « à couvert » qui faciliteront la fuite (sous-sols, égouts, trémies...)*
- *Sachez que la résistance des murs de votre site et de ses accès, la mise en place de dispositifs entravant une approche par trop facile, sont autant d'aménagements qui dissuaderont, voire feront échec aux modes d'action trop souvent utilisés par les malfaiteurs : voiture bélier, arrachage des devantures, accès par les toits ou les terrasses...*
- *La création d'un sas de sécurité, la pose de systèmes éprouvés sur les ouvertures, l'entrée principale en particulier : gâche électrique ou verrou motorisé, asservi à une commande à distance..., un vitrage retardateur sur la devanture, ne peuvent que gêner ou retarder l'intrusion. Ne négligez pas les accès secondaires : une serrure trois points protège plus la porte qu'une simple serrure bas de gamme.*
- *N'oubliez pas qu'une bonne gestion des espaces « clients » et « personnels » (comptoirs, banques,...) peut être salutaire dans certains cas.*
- *La mise sous alarme et la video-protection constituent des moyens efficaces de dissuasion.*

**En cas d'urgence
composez le
17
un gendarme
spécialiste de l'urgence
sera à votre écoute**